



L'HUMEUR
DE JACQUES TRÉMINTIN

Discours toxique

Une petite musique se fait entendre dans certaines directions départementales de protection de l'enfance. S'il y a une pénurie de places en famille d'accueil ou dans les foyers pour les enfants en danger, c'est tout simplement parce qu'il y aurait rétention, les structures de prise en charge préférant garder celles et ceux qui ne posent pas problème, plutôt que de prendre le risque d'accueillir des enfants plus difficiles. Une telle approximation peut être interprétée à trois niveaux. Elle dénote, tout d'abord, la méconnaissance crasse d'une technocratie qu'un gouffre sépare de la réalité de terrain. Elle illustre, ensuite, le mécanisme du conflit cognitif : « *L'entrée en conflit d'une structure cognitive donnée avec une information incompatible et la perturbation cognitive qui en résulte vont engager le sujet dans la recherche d'un nouvel équilibre, recherche qui le conduira, le cas échéant, à l'élaboration d'une structure nouvelle, compatible avec l'information perturbante* » (Bourgeois et Nizet, 1999). Plutôt que d'assumer une quelconque responsabilité dans la carence de places, mieux vaut l'imputer à des tiers. Que ne ferait-on pas pour préserver son estime de soi ! Elle démontre, enfin, l'assimilation du discours néo-libéral qui tente depuis cinquante ans de nous convaincre que les agents économiques sont en inadéquation avec les exigences du marché et qu'il leur faut s'y adapter en permanence. Les thuriféraires du new management qui font leur le postulat des réductions de dépenses sociales, ne cessent de vouloir réorganiser l'action sociale pour la rendre plus efficace. En protection de l'enfance, cela revient à assurer un « turn-over » bien plus rapide, comme on le fait avec les stocks de marchandises, et à travailler à flux tendu, pour éviter les pertes de rentabilité.

Désigner des boucs-émissaires, plutôt que de réfléchir d'une manière globale ! La lucidité, la clairvoyance et le discernement sont en pointe chez certaines de nos têtes dirigeantes !

PERSONNES HANDICAPÉES

Survie dans la rue

« **D**ifficile d'évaluer le nombre de personnes en situation de handicap moteur et/ou sensoriel qui relèvent des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'insertion (AHI), pointe Stéphane Rullac, chercheur à la Haute école de travail social de la santé de Lausanne (HES-SO) et co-pilote d'une étude sur ce thème (1). Si la question du handicap psychique et du sans-abrisme a été étudiée – elle concerne 30 % des personnes sans abri –, celle du handicap moteur et/ou sensoriel reste un impensé, un tabou.

Ces personnes, pourtant prioritaires dans les dispositifs de l'AHI, n'y recourent plus après les avoir testés, car ils apparaissent totalement inadaptés à leurs besoins : marches, dortoirs... inaccessibles à celles qui se déplacent en fauteuil ; lecture de documents non traduits en braille interdite aux personnes déficientes visuelles ; entretien impossible pour celles qui souffrent d'un handicap auditif, faute d'interprète en langue des signes. « *Il n'existe aucun accompagnement social spécifique réfléchi ; la question du handicap n'est même pas intégrée dans les référentiels de l'AHI* », déplore le chercheur. Les personnes se sentent mal accompagnées, mal comprises et restent dans la rue. Le processus de non-recours se construit dans cette réalité.

« *Des personnes qui ne peuvent plus marcher font tout – y compris les besoins naturels – dans un périmètre d'un mètre carré. Dans la rue, leur situation se dégrade très rapidement, ce sont souvent les pompiers qui viennent à leur secours pour les emmener à l'hôpital.* »

Parmi les recommandations des chercheurs : la nécessité pour les champs de l'urgence sociale et du handicap, de travailler ensemble ; la désignation d'un référent handicap dans les services et établissements de l'urgence sociale ; la priorité donnée à ces personnes dans l'accès au droit au logement.

(1) *Les déficiences motrices et/ou sensorielles et le recours aux dispositifs de l'urgence sociale pour les populations sans-domicile de Paris*. Une étude commandée par la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (Firah).



La Fondation Abbé-Pierre estime à 300 000 le nombre de personnes sans abri en France. Faute d'études sur la question, difficile de savoir combien souffrent d'un handicap.